



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-92

Ottawa, le 21 mars 2007

Newfoundland Broadcasting Company Limited

Glenwood, St. Alban's et Swift Current (Terre-Neuve-et-Labrador)

Demande 2007-0041-0

Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-11

1^{er} février 2007

CJON-TV St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) – modification de licence

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Newfoundland Broadcasting Company Limited (NBCL) visant à modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision CJON-TV St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) en supprimant les émetteurs CJSG-TV Glenwood, CJST-TV St. Alban's et CJSC-TV Swift Current (Terre-Neuve-et-Labrador).
2. La titulaire a informé le Conseil que les émetteurs de faible puissance susmentionnés ne sont plus requis puisqu'il existe maintenant d'autres moyens de recevoir son signal dans ces secteurs, tel que par les services d'une entreprise de distribution par satellite de radiodiffusion directe ou d'une entreprise de distribution par câble. Par conséquent, NBCL a cessé la diffusion en direct de ces émetteurs le 31 décembre 2006.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>